

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC VDL 46 SYNTH

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 45016

Page 1 de 14

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

HIGHTEC VDL 46 SYNTH

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	ROWE Mineralölwerk GmbH	
Rue:	Langgewann 101	
Lieu:	D-67547 Worms	
Téléphone:	+49 (0)6241 5906-0	Téléfax: +49 (0)6241 5906-999
E-mail:	info@rowe-oil.com	
Interlocuteur:	Product Compliance	
E-mail:	sdb@rowe-oil.com	
Internet:	www.rowe-oil.com	
Service responsable:	Emergency CONTACT (24-Hour-Number): GBK GmbH +49 (0)6132-84463	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Mentions de danger**

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans procéder à l'élimination conformément aux dispositions locales.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC VDL 46 SYNTH

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 45016

Page 2 de 14

Composants pertinents

N° CAS	Substance	Quantité
	N° CE N° Index N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)	
112-41-4	1-dodécène	60 - < 100 %
	203-968-4 01-2119475509-26	
	Asp. Tox. 1; H304 EUH066	
128-39-2	2,6-di-tert-butylphénol	0,3 - < 1 %
	204-884-0 01-2119490822-33	
	Skin Irrit. 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H315 H400 H410	
	Masse de réaction de 1H-Benzotriazole-1-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-6-méthyl- et 2H-Benzotriazole-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-5-méthyl- et N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthylamine et 2H-benzotriazole-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl- et N,N-bis(2-éthylhexyl)-5-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthylamine (international CAS 80595-74-0/80584-90-3)	0,1 - < 0,3 %
	939-700-4 01-2119982395-25	
	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2; H315 H317 H400 H411	
68478-81-9	Produits de réaction d'acides gras, C16-18, C18 insatd. avec amines, fraction polyéthylène-poly-, triéthylène-tétramine et 3- (C9-C15, C12 riche, alc-1-ényl) dihydro-2,5-furandione	0,1 - < 0,3 %
	947-263-6 01-2120761103-66	
	Repr. 2, Skin Irrit. 2, Aquatic Chronic 4; H361fd H315 H413	

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
112-41-4	203-968-4	1-dodécène	60 - < 100 %
		par inhalation: CL50 = >5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg	
128-39-2	204-884-0	2,6-di-tert-butylphénol	0,3 - < 1 %
		par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=1 Aquatic Chronic 1; H410: M=1	
	939-700-4	Masse de réaction de 1H-Benzotriazole-1-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-6-méthyl- et 2H-Benzotriazole-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-5-méthyl- et N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthylamine et 2H-benzotriazole-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl- et N,N-bis(2-éthylhexyl)-5-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthylamine (international CAS 80595-74-0/80584-90-3)	0,1 - < 0,3 %
		par voie orale: DL50 = 3313 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=1	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un médecin.

Après contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC VDL 46 SYNTH

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 45016

Page 3 de 14

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Jet d'eau pulvérisée. Mousse. Dioxyde de carbone (CO₂).
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible. Non inflammable.
En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂),
Produits de pyrolyse, toxique.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Eloigner toute source d'ignition. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection personnel. Evacuer les personnes en lieu sûr.

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Colmater les bouches de canalisations. Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger.

Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Élimination.

Autres informations

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

HIGHTEC VDL 46 SYNTH

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 45016

Page 4 de 14

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Utiliser un équipement de protection personnel.

Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

température maximale de process: 100 °C

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Stocker dans un endroit sec.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant, Agent réducteur, Acide fort, Base forte.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart de la chaleur.

température maximale de stockage: 80 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agent lubrifiant, Additif

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC VDL 46 SYNTH

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 45016

Page 5 de 14

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
128-39-2	2,6-di-tert-butylphénol			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	70,61 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	11,25 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	20,9 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	6,75 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	6,75 mg/kg p.c./jour
	Masse de réaction de 1H-Benzotriazole-1-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-6-méthyl- et 2H-Benzotriazole-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-5-méthyl- et N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthylamine et 2H-benzotriazole-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl- et N, N-bis(2-éthylhexyl)-5-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthylamine (international CAS 80595-74-0/80584-90-3)			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	1,3 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,4 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,3 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,2 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,2 mg/kg p.c./jour
68478-81-9	Produits de réaction d'acides gras, C16-18, C18 insatd. avec amines, fraction polyéthylène-poly-, triéthylène-tétramine et 3- (C9-C15, C12 riche, alc-1-ényl) dihydro-2,5-furandione			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	3,72 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	1,04 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	1,1 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,625 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,625 mg/kg p.c./jour

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC VDL 46 SYNTH

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 45016

Page 6 de 14

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
128-39-2	2,6-di-tert-butylphénol	
Eau douce		0,001 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,004 mg/l
Eau de mer		0 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,317 mg/kg
Sédiment marin		0,032 mg/kg
Intoxication secondaire		60 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Sol		0,697 mg/kg
Masse de réaction de 1H-Benzotriazole-1-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-6-méthyl- et 2H-Benzotriazole-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-5-méthyl- et N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthylamine et 2H-benzotriazole-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl- et N, N-bis(2-éthylhexyl)-5-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthylamine (international CAS 80595-74-0/80584-90-3)		
Eau douce		0,001 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,01 mg/l
Eau de mer		0 mg/l
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		0,69 mg/l
68478-81-9	Produits de réaction d'acides gras, C16-18, C18 insatd. avec amines, fraction polyéthylène-poly-, triéthylène-tétramine et 3- (C9-C15, C12 riche, alc-1-ényl) dihydro-2,5-furandione	
Eau douce		0,496 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		4,96 mg/l
Eau de mer		0,05 mg/l
Sédiment d'eau douce		3772830,55 mg/kg
Sédiment marin		377283,06 mg/kg
Intoxication secondaire		5 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l
Sol		3935351,65 mg/kg

Conseils supplémentaires

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage. (EN 166)

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués (EN ISO 374)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC VDL 46 SYNTH

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 45016

Page 7 de 14

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

Protection contre les risques thermiques

Aucune information disponible.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	jaune	
Odeur:	caractéristique	
Seuil olfactif:	non déterminé	
		Testé selon la méthode
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé	
Inflammabilité:	Difficilement combustible.	
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé	
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé	
Point d'éclair:	>230 °C	ASTM D 92
Température d'auto-inflammation:	non déterminé	
Température de décomposition:	non déterminé	
pH-Valeur (à 20 °C):	6	DIN 51369
Viscosité cinématique:	~ 42,4 mm²/s	ASTM D 445
(à 40 °C)		
Hydrosolubilité:	La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.	
Solubilité dans d'autres solvants		
non déterminé		
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé	
Pression de vapeur:	non déterminé	
Densité (à 20 °C):	~ 0,833 g/cm³	DIN 51757
Densité de vapeur relative:	non déterminé	
Caractéristiques des particules:	négligeable	

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

Point d'écoulement: ~ -50 °C

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC VDL 46 SYNTH

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 45016

Page 8 de 14

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Forte chaleur

10.5. Matières incompatibles

Comburant, Agent réducteur, Acide fort, Base forte.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2), Produits de pyrolyse, toxique.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
112-41-4	1-dodécène				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Rat		
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 >5 mg/l	Rat		
128-39-2	2,6-di-tert-butylphénol				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	ECHA	OECD Guideline 401
	Masse de réaction de 1H-Benzotriazole-1-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-6-méthyl- et 2H-Benzotriazole-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-5-méthyl- et N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthylamine et 2H-benzotriazole-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl- et N, N-bis(2-éthylhexyl)-5-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthylamine (international CAS 80595-74-0/80584-90-3)				
	orale	DL50 3313 mg/kg	Rat	ECHA	OECD Guideline 401

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC VDL 46 SYNTH

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 45016

Page 9 de 14

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation, ingestion, Contact avec la peau, Contact avec les yeux.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Autres informations

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
112-41-4	1-dodécène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>1000	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>1000	96 h	Selenastrum capricornutum	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	>1000	48 h	Daphnia magna	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	125 mg/l	21 d	Daphnia magna	
128-39-2	2,6-di-tert-butylphénol					
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,45	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,035	21 d	Daphnia magna	REACH Registration Dossier OECD Guideline 211

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC VDL 46 SYNTH

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 45016

Page 10 de 14

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
128-39-2	2,6-di-tert-butylphénol	4,5
	Masse de réaction de 1H-Benzotriazole-1-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-6-méthyl- et 2H-Benzotriazole-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-5-méthyl- et N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthylamine et 2H-benzotriazole-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl- et N, N-bis(2-éthylhexyl)-5-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthylamine (international CAS 80595-74-0/80584-90-3)	6,56

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
128-39-2	2,6-di-tert-butylphénol	135 - 360	Cyprinus carpio	ECHA
	Masse de réaction de 1H-Benzotriazole-1-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-6-méthyl- et 2H-Benzotriazole-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-5-méthyl- et N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthylamine et 2H-benzotriazole-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl- et N, N-bis(2-éthylhexyl)-5-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthylamine (international CAS 80595-74-0/80584-90-3)	1676		EPIWIN (2011)

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

130206 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19); huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées; huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification synthétiques; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

130206 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19); huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées; huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification synthétiques; déchet dangereux

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC VDL 46 SYNTH

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 45016

Page 11 de 14

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC VDL 46 SYNTH

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 45016

Page 12 de 14

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

Indications relatives à la directive

2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Information supplémentaire

À observer: 850/2004/EC, 79/117/EEC, 689/2008/EC

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

Information supplémentaire

Les réglementations nationales doivent être également observées!

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,4,5,6,7,8,9,10,11,13,15,16.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC VDL 46 SYNTH

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 45016

Page 13 de 14

Abréviations et acronymes

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration, catégorie de danger 1
Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie de danger 2
Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1B
Repr. 2: Toxicité pour la reproduction, catégorie de danger 2
Aquatic Acute 1: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité aiguë 1
Aquatic Chronic 1: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 1
Aquatic Chronic 2: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 2
Aquatic Chronic 3: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 3
Aquatic Chronic 4: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 4
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%
CLP: Classification, labelling and Packaging
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
UN: United Nations
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
ATE: Acute toxicity estimate
LL50: Lethal loading, 50%
EL50: Effect loading, 50%
EC50: Effective Concentration 50%
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
NOEC: No Observed Effect Concentration
BCF: Bio-concentration factor
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
vPvB: very persistent, very bioaccumulative
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation
intérieures)
EmS: Emergency Schedules
MFAG: Medical First Aid Guide
ICAO: International Civil Aviation Organization
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC: Intermediate Bulk Container
SVHC: Substance of Very High Concern
Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et
évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Les principales références bibliographiques et sources de données

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et
évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations). (v.1.2, 2013)

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC VDL 46 SYNTH

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 45016

Page 14 de 14

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)